

canadiennes, à Ottawa, constitue l'autorité centrale de l'Armée canadienne; pour ce qui est du commandement et de la direction, l'Armée est répartie en régions et en secteurs dont les quartiers généraux sont situés aux endroits suivants:

<u>Région militaire</u>	<u>Quartier général</u>	<u>Secteur et quartier général</u>
Région militaire de l'Est..	Halifax (N.-É.).....	(1) Secteur du Nouveau-Brunswick, Fredericton (N.-B.) (2) Secteur de Terre-Neuve, St-Jean (T.-N.) (3) Secteur Nouvelle-Écosse—Île-du-Prince-Édouard, Halifax (N.-É.)
Région militaire du Québec.	Montréal (P.Q.).....	(4) Secteur de l'est du Québec, Québec (P.Q.)
Région militaire du Centre..	Oakville (Ont.).....	(5) Secteur de l'est de l'Ontario, Kingston (Ont.) (6) Secteur du centre de l'Ontario, Oakville (Ont.) (7) Secteur de l'ouest de l'Ontario, London (Ont.)
Région militaire de l'Ouest.	Edmonton (Alb.)....	(8) Secteur de la Colombie-Britannique, Vancouver (C.-B.) (9) Secteur de l'Alberta, Edmonton (Alb.) (10) Secteur de la Saskatchewan, Regina (Sask.) (11) Secteur du Manitoba, Winnipeg (Man.)

L'Armée canadienne comprend les forces régulières et les forces de réserve. L'Armée régulière compte des effectifs de combat formés de quatre groupes de brigade d'infanterie, ainsi que des quartiers généraux et des unités d'administration, d'instruction et de soutien logistique. L'un des groupes de brigade d'infanterie sert en Europe au sein des forces de l'OTAN, sous les ordres du commandant suprême des forces alliées en Europe. Les forces de réserve se composent de la Milice canadienne, de la Réserve régulière, de la Réserve supplémentaire, du Corps-école d'officiers canadien, des Services de cadets du Canada et de la Milice de réserve. Les collèges des forces armées, ainsi que les corps de cadets, les associations et les clubs de tir officiellement autorisés s'ajoutent à l'Armée sans en faire partie intégrante.

L'effectif de l'Armée canadienne s'établissait, au 31 août 1964, à 48,014 officiers et hommes de troupe des forces régulières et à 48,561 officiers et hommes de troupe de la Milice, y compris le personnel qui suivait les cours spéciaux d'instruction pour la Milice.

Opérations en 1963.—Conformément aux engagements militaires qu'il a pris aux termes du Traité de l'Atlantique Nord, le Canada a continué de fournir des forces terrestres, pour la défense de l'Europe occidentale. Le 4^e Groupe de brigade d'infanterie canadienne, dont les unités les plus importantes sont le *Fort Garry Horse*, le 3^e Régiment de la *Royal Canadian Horse Artillery*, la 1^{re} Batterie d'engins sol-sol, le 1^{er} Bataillon du *Royal Canadian Regiment*, le 1^{er} Bataillon du *Queen's Own Rifles of Canada* et le 2^e Bataillon du *Black Watch (Royal Highland Regiment) of Canada*, constituait l'apport de l'Armée canadienne à l'OTAN à la fin de l'année. Le quartier général du Groupe de brigade est établi à Soest, et il y a des logements pour militaires mariés aux environs de Soest, Werl, Hemer et Iserlohn.

L'Armée canadienne a continué de fournir, pour appuyer les opérations des Nations Unies, les troupes suivantes: 1^o Une force d'environ 870 officiers et soldats fait partie de la Force d'urgence des Nations Unies, qui se trouve au Moyen-Orient; sa tâche consiste à faire la patrouille d'un secteur de la ligne internationale de démarcation établie par